

Département
Haute-LoireEXTRAIT
**du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon**

Séance du 2 avril 2024

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2024	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 20
Délibération n°: 202404-02	Pouvoirs : 3
	Excusés : 15

Objet : Compte administratif 2023

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 2 avril 2024 à 17h30, Salle du Conseil Municipal, en mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BAY Jérôme - BENAT Brigitte - BERNARD Laurent - BRINGER Jean-Paul - FILERE Michel – LOMBARDY Sandra - PALHIÈRE Jean-Louis
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien - BOMPIUS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : / **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : / **Communauté de Communes des Sucs** : / **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : DELABRE Philippe **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : FAVIER Christiane – FAURE Cyril - MONTAGNON Jean-Philippe **Communauté de Communes Cayres Pradelles** : CATHONNET Philippe **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : VALETTE Charles **Communauté de Communes des Monts du Pilat** : BONNEFOY Régis **Communauté de Communes Ambert Livarfois Forez** : SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération** : / **Communauté de Communes Val'Éyrieux** : /

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude (pouvoir donné à VALETTE Charles)
Communauté de Communes des Monts du Pilat : THOUMY Denis (pouvoir donné à BONNEFOY Régis)
Communauté de Communes Val'Éyrieux : ROCHE Françoise (pouvoir donné à DELABRE Philippe)

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1, L.5212-18 et suivants;

VU le décret n° 62-1 587 du 29 Décembre 1962 modifié, portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique;

VU la délibération n° 202404-04 du Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon du 2 avril 2024 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024;

CONSIDÉRANT qu'après avoir présenté les résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement, Monsieur le Président de l'EPAGE Loire Lignon quitte la séance et que le Comité Syndical siège sous la présidence du doyen d'âge ;

CONSIDÉRANT que le Compte Administratif 2023 est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par Madame la Cheffe du Service de Gestion Comptable, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	Résultat (recettes - dépenses)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	Section Fonctionnement	2 351 411,64 €	2 357 215,45 €	+ 5 803,81 €
	Section Investissement	1 105 581,33 €	1 083 237,89 €	- 22 343,44 €

+ +

		DÉPENSES	RECETTES	
REPORTS EXERCICE 2022	Section Fonctionnement (002)		+ 20 732,35 €	
	Section Investissement (001)		+ 671 830,41 €	
	TOTAL	692 562,76 €		

= =

		DÉPENSES	RECETTES	Résultat (recettes - dépenses)
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 (résultat exercice+reports)	Section Fonctionnement	2 351 411,64 €	2 377 947,80 €	+ 26 536,16 €
	Section Investissement	1 105 581,33 €	1 755 068,30 €	+ 649 486,97 €
	TOTAL			676 023,13 €

Au cours de l'exercice budgétaire 2023, l'EPAGE Loire Lignon est parvenu à :

- Maintenir un excédent de fonctionnement, celui-ci passant de 20 732,35 à 26 536,16 € ;

- **Maintenir un excédent d'investissement, passant de 671 830,41 € à 649 486,97 € ;**

CONSIDÉRANT que la présentation des recettes et dépenses engagées en 2023 mais non encore réalisées (*les restes à réaliser ou RAR*) permet en outre de déterminer le résultat cumulé de l'exercice 2023 :

		DÉPENSES	RECETTES	Résultat (recettes -dépenses)
RESTES A RÉALISER 2023 à reporter en 2023	Section Fonctionnement			
	Section Investissement	60 422,05 €	168 200 €	107 777,95 €
	TOTAL des R.A.R. à reporter en N+1	60 422,05 €	168 200 €	107 777,95 €

		DÉPENSES	RECETTES	Résultat (recettes -dépenses)
RÉSULTAT CUMULE 2023 (résultat de clôture + RAR)	Section Fonctionnement	2 351 411,64 €	2 377 947,80 €	+ 26 536,16 €
	Section Investissement	1 166 003,38 €	1 923 268,30 €	+ 757 264 92 €
	TOTAL CUMULE	3 517 415,02 €	4 301 216,10 €	+ 783 801,08 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

-- APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

- ARRÊTE les résultats de l'exercice budgétaire 2023 tels que résumés ci-dessus.

Fait le 2 avril 2024 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Sandra LOMBARDY

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État